Fonction Publique Territoriale

CDG37 Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

22-69

ARRETE

PORTANT POUR LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2019, MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRÊTE N° 20-02 DU 06 JANVIER 2019

N/Réf. : BDK/PM

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relatifs aux conditions d'accès à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 relative à l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Vu la loi n° 2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transpositions du droit communautaire à la fonction publique,

Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 modifiée relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 95-681 du 9 mai 1995 modifié fixant les conditions d'inscription des candidats aux concours de la fonction publique d'Etat par voie télématique,

Vu le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 modifié relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emplois de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen dans un corps, un cadre d'emplois ou un emploi de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2012 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

Vu le décret n° 2012-942 du 1er août 2012 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des rédacteurs territoriaux,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des comités de sélection pour le recrutement et la promotion des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière,

Vu le décret n°2014-79 du 29 janvier 2014 modifiant divers décrets relatifs à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté du 19 juin 2007 fixant la liste des concours et les règles de composition et de fonctionnement des commissions d'équivalences de diplômes pour l'accès aux concours de la Fonction Publique Territoriale,

Vu l'arrêté fixant la liste des membres du jury de concours et examens professionnels prévue pour le recrutement aux grades des cadres d'emplois de catégories A, B et C de la Fonction Publique Territoriale établi par le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu la délibération du 20 mars 2017 fixant le barème de rémunération des intervenants pour les concours et examens professionnels organisés par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,

Vu les résultats du recensement des déclarations de vacances de postes précédemment opéré,

Vu la convention générale entre centres de gestion relative à la mutualisation des coûts des concours et des examens transférés du CNFPT vers les centres de gestion,

Vu l'arrêté n° 18-242 en date du 26 décembre 2018 de Monsieur le président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire portant organisation au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n° 19-201 en date du 21 mai 2019 de Monsieur le président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire complémentaire à l'arrêté n° 18-242 portant organisation au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2ème classe,

Vu le procès-verbal du tirage au sort du représentant du personnel parmi les membres titulaires et suppléants de la Commission Administrative Paritaire de catégorie B,

Vu la désignation du représentant du CNFPT,

Vu l'arrêté n° 19-240 en date du 19 juillet 2019 fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 18-242 portant organisation au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2eme classe,

Vu l'arrêté n° 19-306 en date du 3 décembre 2019 modifiant l'arrêté n° 19-240 fixant la composition du jury et complémentaire à l'arrêté n° 18-242 portant organisation au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2ème classe,

Vu les procès-verbaux de la réunion de jury en date du 20 décembre 2019 arrêtant, pour le troisième concours, le concours interne et le concours externe de Rédacteur principal de 2ème classe, la liste des candidats déclarés admis à l'issue de l'épreuve d'admission,

Vu l'arrêté n° 19-324 en date du 30 décembre 2019 de Monsieur le Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire fixant la liste d'admission au titre de l'année 2019 des concours externe, interne et troisième concours de Rédacteur principal de 2ème classe,

Vu l'arrêté n° 20-02 en date du 6 janvier 2020 de Monsieur le Président du Centre de Gestion

d'Indre-et-Loire portant pour chacun des concours interne, externe et troisième concours de rédacteur principal de 2eme classe au titre de l'année 2019, inscription sur la liste d'aptitude,

Considérant les demandes de renouvellement d'inscription sur liste d'aptitude reçues dans le délai réglementaire

ARRETE,

Article 1er :

Sont déclarés inscrits sur la liste d'aptitude établie au titre des concours interne, externe et troisième concours de Rédacteur principal de 2ème classe – session 2019, les lauréats dont les noms suivent :

AU TITRE DU TROISIEME CONCOURS		
ROBERT	Corinne	2 rue d'Anjou – 41500 MER

AU TITRE DU CONCOURS INTERNE		
BRUN	José	63 rue de la Gaudinière – 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
CARPENTIER	Marc	24 résidence la Cerisaie – 91120 PALAISEAU
CHEREAU	Sandra	98 route Nationale – 41350 SAINT GERVAIS LA FORET
DOUARD	François	*
MOUSSET	Claire	*
PIROT	Audrey	37 rue du Dr Trousseau – 37540 SAINT-CYR-SUR-LOIRE
SOUDRY	Valérie	679 chemin du Petit Tertre – 18200 SAINT AMAND MONTROND

AU TITRE DU CONCOURS EXTERNE		
BAUDINET	Céline	*
BOURSON	Laurianne	*
BRUNET	Luc	16 rue du Marché – 41300 SALBRIS
CARON	Nathan	1 rue Houssa Ouaid – Chez Melle Céline Guérin – 77500 CHELLES
DUMONTET	Hélène	65 rue de la Maison Plate – appartement n° 211 – 45160 OLIVET
LECOMTE	Jonathan	20 avenue Jean Portalis – 37200 TOURS

* Lauréats n'autorisant pas la diffusion de leurs coordonnées.

Article 2 :

La présente liste d'aptitude a pris effet à compter du **6 JANVIER 2022** et est valable jusqu'au **6 JANVIER 2023**, sous réserve des dispositions prévues à l'article 44 de la loi n°84-53 ci-dessus visée.

Article 3 :

Il sera procédé à la notification de l'inscription aux candidats concernés et à la publication de la présente liste sur le site internet du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire et par affichage dans ses locaux.

Article 4 :

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire :
- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Tours, le 1er février 2022
Le Président du Centre Gestion d'Indre-et-Loire
Pour le Président et par délégation,

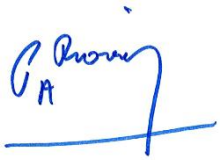

Le 4ème Vice-Président, Pierre-Alain ROIRON

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

ARRETE PORTANT POUR LES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE AU TITRE DE L'ANNEE 2019, MISE A JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE ETABLIE PAR ARRÊTE N. 20-02 DU 06 JANVIER 2019

Date de transmission de l'acte :	01/02/2022
Date de réception de l'accusé de réception :	01/02/2022
Numéro de l'acte :	22-69 (voir l'acte associé)
Identifiant unique de l'acte :	037-283700128-20220201-22-69-AR
Date de décision :	01/02/2022
Acte transmis par :	Jordan TEXIER
Nature de l'acte :	Actes réglementaires
Matière de l'acte :	9. Autres domaines de competences 9.2. Autres domaines de competences des departements